



GRAND CONSEIL

de la République et canton de Genève

P 2268

Date de dépôt : 22 janvier 2026

Pétition

Réformons les expertises familiales et respectons les droits de familles, en particulier des pères

Considérant les nombreuses plaintes portées par les parents ces dernières années concernant le SPMi pour cause de dysfonctionnements graves continuels incluant en même temps d'autres services publics reliés entre eux : Service de Protection des Mineurs (SPMi), Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), mais aussi des établissements privés en rapport avec les premiers, qui portent atteinte à la personne et ses droits, entre autres, la privation des libertés, rédaction de rapports flous, infondés, et même manipulatoires, et des témoignages qui ne correspondent pas à la réalité. Aussi, des violations graves sur le droit des pères sont commises : de nombreux pères ne voient plus leurs enfants depuis plusieurs années.

L'automatisation des expertises familiales et la multiplication des rapports rédigés sur les familles sont disproportionnées, abusives voire destructives. Il convient de souligner, de rappeler que ce sont les humains, nos citoyens/citoyennes et habitants/habitantes qui sont maltraités.

Nous, l'Association Via Ad Parentis Aequalitatem, demandons de :

1. Diversifier les prestataires d'expertises familiales pour garantir une totale impartialité.
2. Encadrer strictement les expertises avec des directives claires et des contrôles réguliers de qualité.
3. Traiter, collaborer avec des « établissements qui sont genevois », ayant « uniquement du personnel genevois » formé et entièrement impartial, qui est placé de manière précellente pour comprendre, certainement, mieux nos citoyens.

N.B. 491 signatures

Association Via Ad Parentis Aequalitatem
1200 Genève 4